

Projet d'aménagement hydroélectrique  
de la Tounustouc par Hydro-Québec

Côte-Nord

6211-03-061

Baie-Comeau le 12 février 2001

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
Madame Ginette Glasson  
575, rue St-Amable, 2<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Projet de la rivière Tounustouc

---

**MESDAMES LES COMMISSAIRES,**

Considérant que le projet Tounustouc sera réalisé de manière à réduire l'impact sur l'environnement de façon admirable.

Considérant que l'économie de la région de Baie-Comeau est dépendante d'un projet d'une telle envergure.

Considérant que les travailleuses et travailleurs de toute notre région sont en attente d'une réponse favorable des autorités pour pouvoir y gagner leur vie de manière décente.

Considérant que la route donnant accès au chantier sera entretenue et utilisée douze mois par année contrairement à l'ouverture partielle de la route faite actuellement par les surfaceuses du club de motoneiges L.A.M.M.I..

Considérant que le conseil d'administration du club de motoneiges L.A.M.M.I. s'est entendu avec Hydro-Québec pour relocaliser les sentiers de motoneiges touchés par le projet Tounustouc. De plus, malgré le fait que les sentiers ne soient pas aussi larges qu'auparavant, reste que le club a été dédommagé de façon convenable par le promoteur.

Malgré le fait que des impacts négatifs aient été engendrés par le projet, il n'en demeure pas moins que notre association appuie Hydro-Québec dans sa démarche afin d'obtenir les autorisations nécessaires au démarrage du projet de la rivière Tounustouc.

En espérant voir le projet démarrer dans les plus brefs délais.

Veuillez recevoir, Mesdames les commissaires, nos plus sincères salutations.



Gaëtan Senterre, Président Association des motoneigistes Manicouagan